



# DOSSIER

## MAUDITE CONCILIATION

**L**e thème de la « conciliation » entre vie professionnelle et vie familiale a fait l'objet de multiples travaux, européens et internationaux, comme en témoignent notamment les nombreuses publications de la Commission Européenne et de l'OCDE sur ce sujet. L'expression même ne va pas de soi, tant l'image qui lui est bien souvent accolée est celle de la conciliation du « rôle de mère » et de « travailleuse ». Certes, les statistiques indiquent qu'encore aujourd'hui c'est bien aux femmes, (en tant que mères, grands-mères, filles ou belles-filles), qu'incombe ce numéro d'équilibriste. Mais c'est une chose de constater que les femmes ont cette double vie, c'en est une autre d'affirmer qu'elles sont les seules à pouvoir – et d'autant plus à devoir – le faire. Là est bien toute l'ambiguïté du terme « conciliation », qui peut implicitement être entendu comme les arrangements qui permettent aux femmes de mieux articuler leurs temps. Or, les hommes, qui sont aussi pères, grands-pères, fils et beaux-fils, devraient être tout autant concernés. Pourtant leur investissement dans la famille n'évolue pas assez rapidement pour entrevoir un possible rééquilibrage des tâches familiales et donc une hypothétique égalité professionnelle. Au-delà du rôle de chaque membre de la famille, la conciliation mobilise également

l'État qui, dans certains pays européens, joue un rôle considérable (notamment en versant des allocations et en offrant des services aux familles). Entre l'État et la famille, émergent de nouveaux acteurs, qui complètent ou suppléent leurs rôles : les entreprises, les associations, les collectivités territoriales...

L'objet de ce dossier est de faire le point sur les « accommodations » trouvés pour articuler une vie familiale et une vie professionnelle, en France et ailleurs. Quoi de neuf sous le prisme de la dite conciliation ? Est-elle à jamais le domaine réservé des femmes et en cela « maudite » ? La lecture des différentes contributions de ce dossier est riche d'enseignements :

Tout d'abord en France, de récents travaux font apparaître l'intervention d'autres acteurs, en particulier les entreprises. Ariane Pailhé et Anne Solaz, économistes et démographes, étudient au travers d'une vaste enquête, les petits arrangements au sein des couples et le rôle des employeurs. Quelle que soit leur situation familiale, les travailleur-se-s ne bénéficient pas tous du même soutien de la part de leurs employeurs : de fortes inégalités selon les secteurs et les types d'emploi sont mises en évidence. Danièle Boyer et Benoît Céroux de la CNAF font le point à travers des enquêtes qualitatives sur le rôle des pères et le poids des institutions dans leur faible implication parentale. Malgré certaines velléités paternelles, la norme de Monsieur Gagnepain contribue à renforcer l'assignation des hommes dans la sphère professionnelle.

Plus largement en Europe, à travers le panorama brossé par Rachel Silvera, économiste, on observe que les injonctions européennes sur la « conciliation » et l'égalité entre les femmes et les hommes se font entendre différemment selon les pays. L'Union européenne redéfinit l'équilibre entre la famille, le marché et l'État et influence les États sociaux nationaux, ce qu'illustre Mechthild Veil, directrice de la revue *Feministische studien*, en Allemagne. La nouvelle politique familiale allemande, visant à développer les modes d'accueil et à offrir un congé parental à la « suédoise », permettra-t-elle de redonner du souffle à l'égalité entre les sexes ?

Enfin, dans un autre registre d'analyse, Ariane Ollier-Malaterre, professeure de management, décrypte l'évolution des concepts utilisés au sein des entreprises américaines concernant l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Dans un pays où l'État s'engage peu sur ce terrain, les mesures « de conciliation » ont pris le relais et existent depuis plus de quarante ans. Mais elles sont aujourd'hui remises en cause car elles restent centrées sur un usage justement réservé aux femmes. Selon l'auteure, l'absorption

de la « conciliation » dans le lexique de la santé, du bien-être et de la *resilience* permettrait de contourner les stéréotypes liés au genre et pourrait, de ce fait, assurer une meilleure efficacité des pratiques entrepreneuriales dans ce domaine.

Toutes ces contributions apportent un nouvel éclairage des approches classiques de cette fameuse conciliation, qui reste encore « maudite », mais peut-être « mieux dite ».

*Hélène Périvier et Rachel Silvera*